

Constituer un dossier MDPH solide en cas de hernie discale

Les documents administratifs indispensables

- Formulaire unique de demande (cerfa n° 15692*01) dûment rempli et signé par le demandeur ou son représentant légal.
- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour).
- Justificatif de domicile récent (facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone fixe de moins de 3 mois).
- Copie du jugement de tutelle, de curatelle ou attestation de l'autorité parentale, si applicable.

Le volet médical : les pièces clés

- Certificat médical de moins de 6 mois (cerfa n° 15695*01) rempli par votre médecin traitant ou spécialiste, détaillant les impacts de votre hernie discale.
- Comptes-rendus récents de bilans paramédicaux (ergothérapeute, kinésithérapeute, psychologue, etc.) datant de moins d'un an pour étayer votre dossier.

Optimiser votre dossier avec des justificatifs complémentaires

- Projet de vie : document facultatif mais vivement conseillé pour exprimer vos attentes et besoins spécifiques liés à votre handicap.
- Attestation de l'employeur ou certificat de scolarité pour permettre une évaluation précise de vos besoins de compensation dans votre environnement quotidien.
- Annexes spécifiques si vous effectuez une demande d'AEEH (pour les enfants).

Dépôt et suivi de votre demande

- Vérifiez que le dossier est complet avant l'envoi pour éviter tout retard dans l'instruction.
- Envoyez votre dossier par courrier à la MDPH de votre département de résidence.
- Privilégiez le dépôt en ligne via les plateformes de téléservice de votre MDPH si cette option est disponible dans votre département.